

Image not found or type unknown



Passager d'un scooter 50 cm²

Par **katay**, le **04/03/2011** à **18:32**

Bonjour,
Est-ce qu'un passager de 14 ans peut être passager d'un scooter 50 cc et quelle assurance le couvre ?
merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **04/03/2011** à **23:09**

Bonjour,
Voir ce qui est écrit sur la carte grise du scooter.
Pour l'assurance, si la CG indique 1 seule personne, je crains que l'assurance de scooter ne couvre pas le passager. S'il y est mentionné 2 personnes, l'assurance du scooter prendra en charge si le passager est blessé suite à un accident dont le conducteur du scooter serait responsable.